

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE
(asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ
COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Visioconférence (crise sanitaire COVID 19)

09 mars 2021 – 20h

Rappel de l'ordre du jour

1. Partage du suivi du PCDR (toujours en cours de validation officielle par le PAT – explication des retards régionaux) ;
2. Prise de connaissance des nouveautés importantes de la nouvelle circulaire ministérielle relative au Développement rural ;
3. Réflexions relatives aux avancées du PCDR à prévoir en cette année 2021 (1^{ère}(s) fiches à activer) ;
4. Nouvelles relatives au Musée du Patrimoine (lot 0) ;
5. Divers.

Présences

Représentation		Effectifs	Suppléants
Politique/Quart communal			
	1	Sébastien MARCQ , Président, Echevin PCDR	Myriam DUMONT , Conseillère communale
	2	Arthur DEGEE , Conseiller communal	Brigitte ANDRÉ , Conseillère communale
	3	Joëlle DEGLIN , Echevine tourisme, culture, patrimoine	Guy MARTIN , Conseiller communal - EXCUSE
Géographique (+ autres)			
Forêt - Au Thier	4	Olivier DEPAIRON , Forêt	Olivier BALTUS , Au Thier
Sainry - Péry	5	Marc POLESE , Sainry	Charles BEUKEN , Sainry
	6	Yves MATZ , Péry	Paul VAN DAMME , Sainry
	7	Claude HONORE , Péry – EXCUSE	Pierre TERWAGNE , Péry
Prayon	8	Sylvain BOVY , Prayon (démissionnaire)	Manuel MADERA PEREZ , Prayon (démissionnaire)
Fraipont-La Brouck-Trasenster	8	Guy BAILLY , Trasenster	Anne WUIDAR , ...
	9	Olivier LAROCHE , La Brouck (démissionnaire)	Jean-Claude PATUREAU , Fraipont
	10	Philippe HAOT , Fraipont Village (CCATM)	Christophe BOUHON , Fraipont Cité (conseillère en mobilité)
	11	Jean-Christophe SCHYNS , Fraipont	Yvette SIMONS , Fraipont (Cerelle horticole Wallonia, théâtre « Les Djoeu compères de la Tourette », bénévole « Le Merisier »)
Nessonvaux	12	Stéphane ARIMONT , Nessonvaux	Sarah DEHOUSSE , Nessonvaux (Centre protestant)
	13	Olivier GASPARD , Nessonvaux (Brigade communale Environnement)	Cécile DEPRESSEUX , Nessonvaux (Centre d'expression et de créativité) - EXCUSEE

Agents communaux PCDR : **PIROTTIN Nancy** - ~~Daniel DE TEMMERMAN~~ - EXCUSE

Agent accompagnateur du GREOVA : **EVARD Alix**

Compte-rendu de la réunion

1. Partage du suivi du PCDR (toujours en cours de validation officielle par le PAT – explication des retards régionaux)

M. MARCQ ouvre la réunion et explique aux membres que bien que le PCDR présenté avec succès au *Pôle d'Aménagement du Territoire* le 2 octobre 2020 a été accepté par la Région wallonne, la Commune de Trooz attend toujours sa validation officielle afin de pouvoir solliciter une première convention auprès du Développement rural (c'est-à-dire, concrètement, lancer une première fiche-projet). En cause : des retards dus à des nouvelles mesures législatives en cours d'élaboration par la nouvelle Ministre, et qui gèlent actuellement tout acte purement administratif au sein de la Direction du Développement rural. Néanmoins, la nouvelle circulaire relative au Développement rural imposant désormais deux dates butoir officielles par an pour tout octroi de convention (les 1^{er} mars et 1^{er} septembre), rien n'aurait pu être administrativement possible avant la première date butoir du 1^{er} mars de cette année (le délai entre une récente validation officielle du PCDR et cette date aurait été trop court que pour avoir pu organiser des CLDR et une réunion de coordination avec le DR en faveur d'un projet du lot 1 - encore non choisi de surcroît) ; il faudra donc de toutes façons attendre le 1^{er} septembre 2021 pour bénéficier – si tout va bien – d'une première convention faisabilité. Ceci implique cependant de consulter dès aujourd'hui la CLDR et d'organiser une réunion de coordination avec le Développement rural d'ici la fin du mois de mai, afin d'être sûrs qu'une convention-faisabilité en faveur d'un premier projet à entreprendre puisse être octroyée après la période estivale de juillet-août (seconde date butoir du 1^{er} septembre). Le seul obstacle à cet échéancier serait que la validation officielle du PCDR de Trooz prenne encore plusieurs mois ; il s'agirait alors de pouvoir avancer tout de même – c'est-à-dire organiser quand même une réunion de coordination avec le DR – malgré l'attente de ce document officiel de validation.

M. MARCQ poursuit en annonçant aux membres que la Commune de Trooz a décidé de continuer à se faire accompagner par le GREOVA dans la poursuite et la concrétisation de son PCDR. Pour rappel cet accompagnement, gratuit dans un premier temps, devient payant après l'élaboration du PCDR, lorsque ce dernier a été validé par la Région wallonne. Les agents du GREOVA seront donc présents à chaque fois que la Commune en ressentira le besoin (animation CLDR, mais aussi GT, visites de terrain, conseils, démarches, rédaction du PV et rapports, etc.).

2. Prise de connaissance des nouveautés importantes de la nouvelle circulaire ministérielle relative au Développement rural

L'agent accompagnateur du GREOVA, Mme EVRARD, résume aux membres les nouveautés importantes lisibles dans la nouvelle circulaire relative au DR (janvier 2020) ayant été envoyée à tous en même temps que la convocation à cette présente réunion, ainsi que dans le nouvel arrêté ministériel du 12 octobre 2020. Il s'agit pour l'essentiel des points suivants :

- Possibilité, à partir des deux dernières années du PCDR, de demander une prolongation de la durée du PCDR (on est encore loin de ce cas de figure à Trooz puisqu'on entre à peine dans la période subsidiable des 10 ans de son PCDR) ;
- Souhait de renforcer la communication envers les citoyens des actions menées à bien dans le cadre du PCDR ;
- Possibilité tous les deux ans de bénéficier d'un budget participatif de 10 000 euros de la part du Développement rural (dans la mesure, donc, où la Commune dépense la même somme) ;
- Limitation à deux dates butoir annuelles pour tout octroi officiel de convention (acquisition, faisabilité comme réalisation) : les 1^{er} mars et 1^{er} septembre (les demandes – via des réunions de coordination ou comités d'accompagnement- pourront être introduites durant le reste de l'année mais les décisions d'octroi ou non devant s'ensuivre ne se prendront par le DR qu'à ces deux moments de l'année) ;
- Importants changements de subsides :
 - o Taux de subsidiation désormais calculés selon 8 catégories d'utilité distinctes ;
 - o Disparition de la réduction des taux de subventionnement passé les 500 000 euros : désormais un unique subside maximum déterminé par fiche-projet selon un taux de subvention calculé en fonction de la catégorie concernée et selon le montant précis d'une assiette de subvention ;

Voir à cet effet tous les détails dans le tableau de la page 13 de la circulaire ministérielle susmentionnée ;
- *Remarque* : dans le tableau des projets catégorisés, terrain « nu » signifie classique, à bâtir (plus avantageux à l'achat), et terrain « bâti » concerne les terrains où des démolitions sont prévues ;
- Parmi les nouveaux projets subsidiés : projets dédiés à la biodiversité et l'environnement, et projets immatériels (exemple : campagne de promotion, prestations de conseils, etc.) ;
- Souhait ministériel de faire un état des lieux par Commune afin de ramener les montants qui leur ont été ou seront encore alloués pour leur PCDR à un rapport équilibré avec leur nombre d'habitants (bonne nouvelle pour la Commune de Trooz, qui présente un grand nombre d'habitants et qui n'a encore bénéficié de rien en termes de subsidiation).

3. Réflexions relatives aux avancées du PCDR à prévoir en cette année 2021 (1^{ère}(s) fiches à activer)

M. MARCQ reprend ensuite la parole pour consulter la CLDR quant à la fiche-projet à activer en premier, celle qui devrait faire prochainement l'objet d'une première réunion de coordination avec le service extérieur de Développement rural. A priori, il s'agirait de suivre l'historique de la CLDR, l'avis du collègue et la volonté populaire d'activer la fiche-projet du lot 1 tenant le plus à Coeur aux Trooziens: la 1.1 *FRAIPONT : Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une*

mise en valeur de la Vesdre. Néanmoins, il s'agit aussi de la concrétisation la plus onéreuse (premiers mètres/frais estimés à un total de 1 201 223,93 euros TVAC) ; aussi, sa priorité pourrait être remise en question en fonction des possibilités budgétaires de la Commune et, surtout, des options de subsidiations possibles par le Développement rural. Les nouvelles catégories de subsides étant récentes (voir point 2 *supra*), Mme EVRARD ne peut en effet pas encore affirmer avec certitude les postes qui seront éligibles ou non par le DR. Tout dépendra si le projet est considéré par le DR comme « mixte » (c'est-à-dire raccordable à plusieurs catégories distinctes de projets subsidiés par le DR, et ce malgré le fait qu'elles intègrent toutes la même fiche-projet – comprenons « plusieurs subsides » donc) ou non (raccordable à une seule catégorie de projets subsidiés par le DR – « un seul subside » donc). Il existe en effet plusieurs scénarii possibles. Mme EVRARD en fait l'exposition aux membres en leur précisant qu'il ne s'agit que de ses estimations préalables, encore non vérifiées par Mme FRANCK, et à lire dès lors avec beaucoup de réserves (concernant l'éligibilité de toutes les zones parking par exemple) :

Soit MAUVAIS SCENARIO

L'entièreté de ce projet, bien que phasé, ne sera considéré que raccordable une seule fois à une seule catégorie de projets subsidiés par le DR : la **Catégorie 2 "Espaces publics dédiés à la convivialité ou espaces partagés"** : 80% de maximum 500 000 euros, soit seulement maximum 400 000 euros pour tout (budget total pré étude tvac : 1 201 223,93 euros) :

=> **DR : 400 000 euros**

=> **Commune : 801 223,93 euros** (avec éventuellement nouvelles opportunités d'appel à projets)

Soit BON SCENARIO

L'entièreté de ce projet sera **considéré comme un projet mixte** par le DR (la fiche sera considérée comme raccordable une seule fois à plusieurs catégories distinctes de projets subsidiés par le DR), avec encore divers scénarii possibles :

- Au nom de la **catégorie 2 "Espaces publics dédiés à la convivialité ou espaces partagés"** : 80% de maximum 500 000 euros, soit maximum 400 000 euros pour :

1) POSTE A (terrain à côté de l'église et placette : total 79 981,8 euros tvac)

2) une partie du POSTE D (Place Emile Vandervelde - mais peut-être pas tout car elle inclut un parking et la rue du village : total encore incalculable sur les 706 557,96 euros tvac estimés pour l'entièreté du poste D)

=> **DR : 400 000 euros**

=> **Commune : tout le reste** (encore **incalculable** car scission au sein du poste D), **mais si jamais tout le poste D était pris en compte dans cette catégorie 2 : 386 539,8 euros.**

+

- Au nom de la **catégorie 5 " Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autres"** : 60 % de maximum 500 000 euros, soit maximum 300 000 euros pour :

3) Partie parking et rue du village du POSTE D (encore **incalculable** car scission au sein du poste D) si le DR refuse de l'intégrer avec la catégorie 2 précitée)

4) POSTE B (parking sur terrain du presbytère : total de 117 362,4 tvac)

5) POSTE C (rue Louis Leménager : 297 321, 7 tvac)

=> **DR : 248 810, 5 euros (OU 300 000 euros si** montant total de 500 000 euros et non de 414 684,2 euros)

=> **Commune : 165 873,7 (OU 114 684,2 euros si** montant total de 500 000 euros et non de 414 684,2 euros, **OU incalculable** si les parties parking et rue du village du poste D incombait finalement à cette catégorie 5)

Remarque : Notons qu'il est très probable que toutes les zones Parking ne soient pas éligibles par el DR !

SOIT

=> **TOTAL DR : max. 648 810,5 euros tvac OU max. 700 000 euros tvac**

=> **TOTAL COMMUNE : min. 552 413,5 euros tvac OU min. 501 223,1 euros tvac**

Et peut-être aussi

- Au nom de la **catégorie 1 "Mobilité douce"** : 80% de maximum 850 000 euros, soit maximum 680 000 euros, pour tout ce qui concerne les voies douces (cyclables et piétonnes au sein des postes A,B,C,D) : encore incalculable car scission au sein de chaque poste.

Remarque : il faudrait que cette « mobilité douce », diffuse dans toute la fiche, représente un montant total assez important pour pouvoir être considérée comme un poste éligible par le DR.

=> **DR : ? (si oui, réduirait les totaux précités)**

=> **Commune : ?**

Voire aussi si besoin pour les acquisitions communales des deux terrains concernés par la fiche-projet :

- Au nom des **catégories 6 ou 7 "Acquisition de terrain nu / ou bâti"** : 60 % de maximum 250 000 / ou 500 000 euros, soit maximum 150 000 / ou 300 000 euros, pour :

6) ACQUISITION terrain relatif au POSTE A (prix non pris en compte dans les estimatifs de la fiche)

7) ACQUISITION terrain relatif au POSTE B (prix non pris en compte dans les estimatifs de la fiche)

=> **DR : ?**

=> **Commune : ?**

Remarque : à priori, la Commune n'a pas besoin d'aide pour ces acquisitions.

Il implique donc, avant toute réunion de coordination, de présenter les postes autrement : non plus par « zones » comme actuellement (telle rue, telle place), mais par « catégorie fonctionnelle éligible par le DR », en révisant au sein de chaque poste, les frais incombant tantôt à la mobilité douce, tantôt à la convivialité, tantôt aux parkings, pour exposer des nouveaux postes à part entière intitulés : « *Mobilité douce* », « *Espaces publics dédiés à la convivialité ou espaces partagés* » et « *Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autres* » (mélangeant toutes les zones). D'où la nécessité de faire appel à un architecte rapidement pour reconsidérer les actuels métrés, avant l'organisation d'une réunion de coordination. Le Collège a à cet effet prévu deux budgets cette année. Mme EVRARD conseillera à la Commune des bureaux d'études ayant déjà l'habitude de travailler des projets relatifs à des PCDR (GESPLAN, LACASSE MONFORT, etc.).

Il est évident qu'en fonction des futurs subsides allouables ou non pour cette fiche-projet, il n'est pas impossible que la Commune de Trooz doive proposer dans un premier temps la concrétisation d'une autre fiche-projet du lot 1, moins onéreuse : comme la 1.3 LA BROUCK "Restaurer un espace vert en lieu de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et y attirer un tourisme diffus", ou encore la 1.4 FRAIPONT "Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative".

Les réactions des membres sont les suivantes :

- Mme WUIDAR souhaite savoir si le contenu de la fiche-projet est déjà figé. Mme EVRARD lui répond que pas du tout : tant que l'essence du projet est respectée et que les estimatifs déjà proposés dans le PCDR et bientôt réactualisés pour la réunion de coordination sont plus ou moins respectés, la fiche peut être encore modifiée jusqu'à la

finalisation du projet, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la convention-faisabilité (finalisation du projet par le bureau d'études, juste avant l'octroi de la convention-réalisation par le DR). C'est d'ailleurs pour cela que le bureau d'études présentera à la CLDR ses avant-projets successifs durant toute la durée de la « convention-faisabilité ».

- Mme DEGLIN souhaite savoir ce qu'il adviendra de la consultation citoyenne (souhaitée plus élargie qu'aux membres de la CLDR) dans la finalisation de ce projet. Elle cite à titre d'exemple la réussite que fut l'initiative en faveur de la *Réserve naturelle du Bois des dames* à Chaudfontaine. Mme EVRARD lui répond qu'il sera impératif de consulter les Fraipontois, comme le promet d'ailleurs la fiche, mais que dans un premier temps, au regard du fait que tous les habitants ne cernent pas bien les enjeux, l'historique et le fonctionnement d'une ODR, ne comprennent pas toujours mieux que les décisions se prennent souvent en fonction des budgets et subsides allouables ou non, il peut-être risqué d'ouvrir le débat à toute la population avant de s'être au moins mis d'accord en CLDR sur le premier contenu (déjà presque estimé) de cette fiche-projet. En effet certains emballements ou mécontentement populaires, faute de bonne compréhension du fonctionnement d'une ODR et d'un PCDR, pourraient ralentir le processus et nuire ainsi au projet et aux délais. Il est en effet impossible d'obtenir l'unanimité de tous les citoyens et il y aura forcément des divergences. Aussi, il est préférable qu'une première visite de terrain soit bientôt réalisée avec un architecte conseiller, la Commune, la CLDR, et le GREOVA, et ce afin de ne pas partir dans tous les sens avant la tenue d'une réunion de coordination avec le DR. C'est seulement durant la phase de convention-faisabilité (élaboration jusqu'à finalisation du projet par un bureau d'études) que la population sera consultée, lorsque les estimatifs seront figés...et donc obligatoirement respectables). Après plusieurs remarques, les membres s'accordent à procéder ainsi. Mme WUIDAR trouve l'idée salutaire car elle rappelle à tous qu'il existe déjà des divergences au sein même de la CLDR, et qu'il est important de les dépasser via une visite de terrain et une réflexion poussée avant de présenter le projet à tous les Fraipontois. Mme EVRARD annonce aux membres qu'elle leur lancera bientôt un appel *doodle* afin de pouvoir procéder dans le mois qui suit à cette visite de terrain. Il s'avèrera après cette présente réunion qu'un architecte de chez *LACASSE MONFORT (Lierneux)* assistera à cette visite comme conseiller, et que les lieux visités s'élargiront jusqu'à la *salle Floréal* de Fraipont et jusqu'à la *place Teixeira* du village de La Brouck, (au cas où la fiche 1.4 ou 1.3 était finalement privilégiée à la 1.1 pour des raisons budgétaires). Mme WUIDAR propose qu'une maquette martyr ou qu'un plan en 3D soit réalisé au moment de présenter le projet à tous les habitants.
- M. BALTUS et Mme EVRARD rappellent qu'il faudra par après aussi faire appel à un expert en urbanisme (Mmes DOCTEUR ou SARTENAR de la DGO 1 seraient en effet susceptibles de se déplacer à Fraipont pour conseiller les meilleures options en termes de mobilité, même s'il s'agit de roues communales).
- M. BALTUS souhaite savoir comment sera désigné le futur bureau d'études en charge de la finalisation du projet (actif durant la phase de convention-faisabilité). Il espère que les

exigences techniques pèsent autant que les financières pour cette désignation. M. MARCQ lui répond qu'il faudra procéder à un appel à projets et à une réception de candidatures et que les conditions d'éligibilité par la Commune seront à stipuler dans le cahier des charges. Mme EVRARD rajoute qu'il est possible que ce cahier des charges soit présenté au préalable à la CLDR pour consultation et qu'il est en effet nécessaire qu'il s'agisse d'un bureau d'architecte(s) spécialisé en PCDR, et compétent en termes d'infrastructures urbanistiques, ne fut-ce que pour le juste calcul des postes distincts incombant à chacun des pouvoirs subsidiants, mais aussi pour la bonne cohérence et faisabilité d'un projet d'une telle envergure (synchronisation avec les impétrants, etc.). M. BALTUS cite l'exemple du cahier des charges qui avait concerné la désignation du bureau d'études en charge d'un ancien projet relatif à la place du marché, et qui stipulait 8 axes distincts à faire respecter par les bureaux d'études candidats.

- Les membres trouveraient judicieux de créer un échéancier à respecter d'ici fin juin. Faute de pouvoir le détailler de suite, il s'avère au moins urgent de procéder à une visite de terrain et à la révision des postes comme précitée par une personne compétente. Mme WUIDAR rajoute que si jamais le délai du 1^{er} septembre 2021 s'avérait trop court pour l'octroi d'une convention-faisabilité, il ne faudrait pas hésiter à viser la date butoir suivante du 1^{er} mars 2022 et ainsi ne pas bâcler le projet en le précipitant. Bien que tout le monde adhère à la remarque, il serait quand même regrettable que le PCDR reste gelé jusqu'en mars 2022, ne fut-ce que pour la motivation citoyenne. M. BALTUS poursuit alors en précisant que d'autres fiches-projets, de tous lots (0, 2 ou 3) pourraient en attendant, le cas échéant, continuer à motiver la CLDR. Mme EVRARD rebondit en reparlant de la nouvelle mesure du DR offrant la possibilité pour les Communes de bénéficier tous les deux ans d'un budget participatif de 10 000 euros, notamment pour les projets en faveur de la biodiversité (tels que le projet intitulé en lot 0 et 3 « *Valoriser les domaines et environnements particuliers (dont aquatiques) liés aux promenades afin d'en souligner l'aspect patrimonial* »). A cet effet, la liste des projets encore imaginés en lot 0 est passée en revue (voir point 5. *Divers*, ci-dessous) et Mme EVRARD invite les membres à relire les intitulés des fiches-projets des lots 2 et 3 afin de lancer des idées de plus petits projets à concrétiser lors de la prochaine CLDR.

Mme EVRARD clôture ce point en annonçant qu'elle procédera prochainement à un appel *doodle* à tous les membres pour organiser en une seule fois les 3 visites de terrain précitées dans le courant du mois et dans le respect des mesures sanitaires Covid-19. Après cette présente réunion de CLDR, la Commune lui demandera de prendre contact avec un architecte conseil pour procéder à ces visites un prochain lundi, mardi ou mercredi. Le *doodle* à venir devra donc tenir aussi compte des disponibilités de cet architecte. Il faudra aussi y convier les membres les plus experts de la CCATM, voire aussi les architectes communaux (Mme GERARD et M. DEPREZ). La présence de M. PATUREAU, membre de la CLDR et habitant près des lieux, sera aussi idéalement requise. A la demande de M. DEGEE, Mme EVRARD veillera à ce que toutes les personnes présentes lors de cette visite reçoivent les plans imprimés

du pré-projet visibles dans le PCDR, d'où la nécessité que chacun l'informe au préalable de sa participation à cette visite ou non.

4. Nouvelles relatives au Musée du Patrimoine (lot 0)

Mme DEGLIN rapporte aux membres les avancées relatives à l'élaboration du Musée du Patrimoine et des radios :

- Des étudiantes en scénographie travaillent activement sur ce projet en lot 0 pour rendre cette élaboration financièrement possible. Pour rappel, un unique subside de 30 000 euros avait été alloué par la province de Liège à la Commune de Trooz pour scénographier la gare. Les GT citoyens menés dans le cadre du PCDR avaient grandement participé à l'élaboration du contenu de ce futur musée.
- Finalement, les radios seront présentées de manière scénographique au sein de la gare, mais le volet patrimoine – trop compliqué à disposer dans la gare sans lui faire perdre sa fonction d'espace polyvalent - prendra place au sein du futur Maka en finalisation de restauration. En outre le lien entre le Patrimoine et les radios n'est pas toujours facile à exposer scénographiquement au sein des locaux de la gare.
- Il s'agira de laisser une certaine souplesse aux espaces de la gare pour que des expositions temporaires puissent encore y voir le jour à côté de l'exposition permanente, tout comme à ceux du Maka, prévu initialement pour des réunions et conférences.
- Une étude de terrain a été réalisée afin de confirmer qu'il existe bien un public intéressé par l'histoire de la radio et du patrimoine troozien. C'est positif.
- Il est prévu que le volet « Radio » au sein de la gare soit finalisé en juin pour ouvrir en juillet 2021. Quant au volet « Patrimoine », il s'agirait de le rendre public – si tout va bien - en même temps que les journées du patrimoine de septembre 2021, et que l'inauguration d'une exposition du CPAS et du peintre local IGNI.
- Il faudra sans doute pour les deux volets (Radio/Gare et Patrimoine/Maka) trouver un autre vocable que celui de « Musée », qui implique des responsabilités et horaires assez lourds : « Centres d'interprétation », « de la radio » et « du patrimoine », par exemple.

5. Divers

M. BALTUS souligne que le tourisme doux, notamment flamand, prend son essor sur l'entité et que des améliorations seraient dès lors bienvenues pour mieux l'aiguiller. Mme DEGLIN lui répond que la nouvelle carte de promenades cyclopedestres et patrimoniales est en cours de finalisation avec le GREOVA (FR-NDLS-EN) et qu'un tout dernier tracé vient d'y être créé : « *Le tour de Trooz* », à options, pour les sportifs ou non sportifs.

La liste des projets à réaliser en lot 3 est ensuite passée en revue afin que M. MARCQ puisse informer les membres des avancées réalisées et bientôt possibles :

ENTITE Réhabiliter l'accès aux sentiers vicinaux que les voisins des alentours se sont illégalement appropriés

- ⇒ M. MARCQ annonce la réouverture du chemin 23 entre Sprimont et Trooz au niveau du Haveigné et de la Croix Henrard (les chasseurs se l'étaient jusqu'ici approprié). D'autres initiatives du même genre sont à suivre.

ENTITE Faire de Trooz une commune « zéro déchet »

- ⇒ Des initiatives émergent et se multiplient en faveur de la propreté de la Vesdre, pour laquelle il y a beaucoup de travail, notamment avec le *Contrat Rivière Vesdre* et des initiatives citoyennes de nettoyage.

ENTITE Elaborer un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

- ⇒ Focus pour le moment sur le PCDR, bien que l'idée d'un PCDN continue à plaire à beaucoup. Mme EVRARD rappelle qu'il s'agit à nouveau d'un intense processus de participation citoyenne impliquant à nouveau une forte mobilisation et de longs délais.

ENTITE Informer et sensibiliser la population à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE)

- ⇒ Les projets POLLEC suivent leur cours en faveur des bâtiments communaux (nouvelle école en construction – rénovation de l'école de Prayon-centre).

ENTITE Réfléchir à la future réhabilitation de la dépendance de carrière

- ⇒ Ce projet est reporté car elle va finalement encore fonctionner plusieurs années.

ENTITE Développer et mettre en valeur les itinéraires de promenades pour favoriser la mobilité douce dans les villages (dupliqué en LOT 2)

- ⇒ La nouvelle carte patrimoniale et touristique de promenades cyclopiédestres et VTT est en cours de finalisation avec le GREOVA. Le tourisme vert se développe d'ailleurs fortement à Forêt-village, ce qui incommode les riverains. Un travail reste à faire, précise Mme DEGLIN, Directrice du Syndicat d'initiative de Trooz, au niveau des points nœuds entre le Pays de Herve et le Pays Ourthe-Vesdre-Amblève. Elle rajoute qu'il existe et se développe maintenant un réseau de points-nœuds pour randonneurs, balisé de manière beaucoup plus cohérente sur plusieurs communes.

PRAYON Aménager le site de la Rochette (dupliqué en LOT 2)

ENTITE Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale (dupliqué en LOT 2)

- ⇒ Dans le cadre du PIC, il est question de réaménager le bâtiment de l'Administration communale, notamment les fenêtres, mais en préservant le caractère traditionnel du vieux bâtiment.

ENTITE Renforcer l'identité communale par la préservation et la valorisation de son patrimoine historique et mémoriel (dupliqué en LOT 2)

- ⇒ Cette fiche est directement en lien avec le *point 4 de ce P.V.* (Musée du Patrimoine). Voir *supra*.

ENTITE Inventorier, restaurer et promouvoir les éléments du petit patrimoine local en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population à leur richesse (dupliqué en LOT 2)

- ⇒ La Commune de Trooz n'a pas répondu à l'appel à projet de l'*Institut du Petit Patrimoine Wallon* de l'année dernière. Le syndicat d'initiative souhaite cependant commencer un répertoire et une diffusion à ce sujet. Quant à la restauration de certains éléments du patrimoine, tels que les murs en pierres sèches, la nouvelle mesure législative offrant la possibilité tous les deux ans de faire bénéficier les Commune d'un budget participatif de 10 000 euros tomberait à pic. Mme DEGLIN cite aussi l'initiative de Chaudfontaine « Fais tes balises » (application smartphone), qui pourrait être aussi mise en place à Trooz

dans ce cadre (bien qu'il s'agisse peut-être plus de l'affaire du CGT que du DR). Un membre rappelle aussi la nécessité de préserver et mettre en valeur les arbres remarquables.

ENTITE Prolonger le 1er tronçon Chaudfontaine-Trooz de la future liaison lente dite la Vesdrienne (accepté en 2019 par LEM) de la Gare de Trooz jusqu'à Pepinster (dupliqué en LOT 3)

⇒ Il est prévu à long terme que ce projet soit réalisé puisque Liège Europe Métropole souhaite prolonger la Vesdrienne jusqu'à Aachen.

ENTITE Installer des panneaux hydronymes afin de restaurer l'image des cours d'eau et de valoriser le patrimoine naturel (dupliqué en LOT 3)

⇒ Les panneaux hydronymes sont en cours d'installation par le CRV et un autre marché est prévu cette année pour une prochaine commande.

ENTITE Améliorer la coordination et les échanges entre les associations (dupliqué en LOT 3)

⇒ Entre les deux confinements du COVID 19, le Syndicat d'initiative s'est montré pro-actif en la matière. Une nouvelle initiative est d'ailleurs prévue – si tout va bien - le dernier week-end d'août 2021.

TROOZ Transformer la chapelle désacralisée de Trooz en un espace touristique polyvalent (dupliqué en LOT 3)

⇒ Rien de nouveau n'est prévu à ce sujet : la chapelle sert toujours de lieu de stockage.

FRAIPONT CAMPAGNE -NESSONVAUX Aménager l'ancienne buvette de football pour y organiser des activités de sensibilisation à la nature, aux circuits-courts et à l'environnement (dupliqué en LOT 3)

⇒ Le potager collectif à proximité est actif mais rien de connu n'est organisé à l'intérieur de cette buvette.

ENTITE Valoriser les domaines et environnements particuliers (dont aquatiques) liés aux promenades afin d'en souligner l'aspect patrimonial (dupliqué en LOT 3)

⇒ Comme précité, un futur budget participatif du DR tomberait à pic pour restaurer une mare communale chère aux citoyens. Mme DEGLIN annonce qu'une « promenade des mares » avait été prévue, mais qu'elle a dû être annulée à cause du Covid. Il est prévu que des balades thématiques permettent de mieux les découvrir encore dans le futur.

La réunion prend fin à 22h.

Rapporteur : Alix EVRARD